

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS104

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur, M. Brigand,  
M. Marleix, Mme Blin, M. Gosselin et Mme Gruet

-----

### ARTICLE 16

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ne pas supprimer cet article reviendrait à accepter la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie tels que définis à l'article 2.